

## ► La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

**1€** de don au patrimoine = **21€** de retombées économiques\*

\*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

**Votre don ira à un projet de qualité !**

### ► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons. Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : [dpo@fondation-patrimoine.org](mailto:dpo@fondation-patrimoine.org). Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur [www.fondation-patrimoine.org](http://www.fondation-patrimoine.org).

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre.

## ► Contacts



### FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Alpes-de-Haute-Provence  
Cci de Haute-Provence  
60, boulevard Gassendi  
04000 Digne-les-Bains  
04 92 30 59 88  
[alpesdehauteprovence@fondation-patrimoine.org](mailto:alpesdehauteprovence@fondation-patrimoine.org)

Suivez-nous sur [f](#) [i](#) [t](#) [i](#)



### COMMUNE DE REILLANNE

Cours Georges Thierry d'Argenlieu  
04110 Reillanne  
04 92 76 42 07  
[mairie@reillanne.fr](mailto:mairie@reillanne.fr)

FONDATION



► Je donne !

Pour la  
restauration du

## Moulin Délestic à Reillanne

Alpes-de-Haute-Provence



Retrouvez  
tous les projets sur  
[www.fondation-patrimoine.org](http://www.fondation-patrimoine.org)

## ► Participez à la sauvegarde du moulin Délestic

### ◆◆ LE PROJET

La commune de Reillanne souhaite restaurer les mécanismes et restituer le circuit hydraulique du moulin.

Il s'agit, dans cette tranche de travaux, de restaurer en premier lieu les toitures du monument et de consolider les planchers afin de procéder à la mise en sécurité de l'ensemble des équipements de meunerie.

Cela permettra en plus de procéder à l'inventaire détaillé des mécanismes et de programmer les travaux de conservation à envisager ainsi que la préparation du projet de réutilisation du lieu.

### ◆◆ LE LIEU ET SON HISTOIRE

« Mon moulin, c'est une ville, c'est un bateau », répétait Lucien Delestic en 1987 alors qu'un projet de barrage sur le Largue, abandonné depuis, menaçait le lieu. Peu après, le musée ethnographique départemental de Salagon le fait inscrire au titre de Monuments Historiques en 1993. Car la meunerie dans la vallée du Largue s'inscrit dans le temps long.

En 1313 déjà, une reconnaissance aux coseigneurs de Reillanne mentionne un « moulin situé sur la rive droite du Largue ainsi qu'un pré en bordure du bief ». Mais l'histoire

du moulin Delestic est avant tout, durant deux siècles, l'histoire d'une famille de meuniers en Haute-Provence.

La machinerie encore présente au moulin, et qui pourrait encore tourner, témoigne de l'évolution des techniques d'une meunerie certes artisanale, mais qui s'apparente à bien des égards à une minoterie moderne, lorsque cesse la production de farine dans les années 1950.

### ◆◆ LA MOBILISATION

Une fois les travaux effectués, le lieu sera ouvert au public afin de présenter les machines et les techniques de production d'énergie mécanique utilisées dans le temps sur le site. Dans la continuité de la transmission de savoir, la création d'un espace de démonstration pour l'utilisation actuelle de l'énergie hydraulique est en projet.

|                      |           |
|----------------------|-----------|
| Montant des travaux  | 400 150 € |
| Objectif de collecte | 30 000 €  |
| Début des travaux    | 2024      |

## ► Bulletin de don

### ► Oui, je fais un don pour aider la restauration du Moulin Délestic à Reillanne

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

#### Sur notre site internet

[www.fondation-patrimoine.org/88045](http://www.fondation-patrimoine.org/88045)

ou en flashant le QR code ci-contre.



#### Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à la Fondation du patrimoine (adresse au dos), accompagné de mon règlement à l'ordre de :

**Fondation du patrimoine**  
**Moulin Délestic à Reillanne**

#### Le montant de mon don est de

80 €    150 €    250 €    500 €

Autre montant \_\_\_\_\_€

Nom ou Société : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

### ► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

| Exemples de dons  | 80 € | 150 € | 250 € | 500 € |
|---|------|-------|-------|-------|
| Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu  | 28 € | 51 €  | 85 €  | 170 € |
| Réduction d'impôt de 66% du don dans la limite de 20% du revenu imposable.  |      |       |       |       |
| Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière   | 20 € | 38 €  | 63 €  | 125 € |
| Réduction d'impôt de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).                      |      |       |       |       |
| Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés   | 32 € | 60 €  | 100 € | 200 € |
| Réduction d'impôt de 60% du don dans la limite de 20 000 € ou de 5% du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée. |      |       |       |       |

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre



Crédit photos © Commune de Reillanne